



SNAD-CGT

Section de Méditerranée

FLASH INFO

Le 8 février dernier s'est tenu au siège de la DI le 1er comité technique du millésime 2018 avec l'ordre du jour suivant :

Points soumis au vote :

- Approbation du PV du CT-SD du 15 novembre 2017
- Approbation du PAE 2018 et des effectifs de référence 2018
- Bilans 2017: performance 2017 et cibles 2018 ; formation professionnelle 2017 et action sociale 2017,

Points d'information :

- présentation du PAP , du budget et du plan de formation de l'année 2018.

Après lecture des déclarations préalables des OS (celle de la CGT en pièce jointe où nous manifestons notre total rejet du processus Action Publique 2022 (CAP22) – qui sera une RGPP en pire!), le CT a démarré par l'approbation à l'unanimité du PV du CT du 15/11/2017.

Au second point, pour la présentation par le Président du Plafond Autorisé d'Emploi 2018 et de sa déclinaison en Effectifs de Référence, les OS ont vécu un moment historique ! Il faut dire que nous n'avions connu depuis de trop nombreuses années qu'hémorragies de PAE et effectifs en chute libre à chaque présentation de PAE. Or, cette année 2018 marque l'arrêt des suppressions d'effectifs et l'attribution de 12 ETPT supplémentaires à l'échelle de la DI PACA Corse qui passe de 1416 à 1428 ETPT. Bien sûr, nous nous réjouissons de cette nouvelle augure, toutefois le PAE 2018 est loin de combler les effectifs manquants dans certaines résidences.

Le PAE et ses ER ont été déclinés pour chaque direction.

Pour la DRGC,

En préambule à ce comité, le Directeur des Gardes Côtes avait rencontré les OS en bi-latérale le 5 février dernier, notamment pour la problématique des BSN (cf notre compte rendu diffusé le 07/02/2018)

On nous annonce :

- la création d'un secrétariat à la BGC de Marseille (+1 ER) , on note qu'après avoir supprimé ces postes de secrétariat dans les BGC, la DG semble avoir des regrets, alors ira-t-on vers le retour des secrétariats dans toutes les BGC ?
- le renforcement des effectifs d'encadrement du PGC de Toulon- La Seyne avec création d'un chef d'unité (IR3/IR2 et 2 adjoints non spécialistes (+ 1 ER)
- une harmonisation de l'encadrement des BGC par des poste de catégorie B avec repyramidage de A en B pour les chefs des unités de la BGC d'Ajaccio, celle de Nice et BGC de Port Vendres.
- Un lissage à effectif global constant pour les effectifs des BGC et BSN mais implantation d'un poste de mécanicien supplémentaire (de 2 à 3) dans les BSN.

Évidemment, ce saupoudrage est insuffisant notamment pour les BSN

- Avec la création du CODM, on a redéfini les secteurs maritimes et abondé ses effectifs de 4 ER.

-

La CGT déplore encore une fois la création d'un service à effectif sous dimensionné.

Pour la DR de Provence :

- le SRE de Provence est maintenu mais sans chef de service, il voit même ses effectifs abondés de 4 ER, la spécialisation VITI CI des agents chargés entre autres des enquêtes de fond en matière de CI (viticulteurs et EA) a permis de sauver le service, mais quid du SRE marseillais ? La fusion des 2 services serait-elle toujours dans l'air avec l'annonce d'un GT spécifique pour discuter de la spécialisation en matière VITI, CI et garantie ? Nous ne comprenons d'ailleurs pas vraiment pourquoi cette spécialisation alors que la matière douanière existe aussi et que l'étendue de la compétence géographique rend quelque peu aberrant le fait de tout confier au SRE de Marseille.
- la BSI de Toulon voit ses effectifs de référence augmentés d'un ER, compte tenu des contraintes PPF du poste.
- BSI d'Avignon , même contrainte avec un renforcement des contrôles PPF , même effet sur les ER +1.

Seraient-ce les résultats de ces deux brigades jugés « intéressants » par le directeur qui leur ont valu d'être autant gâtées en effectifs !

Pour la DR de Nice, pas augmentation de PAE, juste une nouvelle ventilation des ER telle que :

- le renforcement de la BSI de Cannes : +3 ER récupérés à la BHR et la CROC de Nice qui perdent chacune 1 ER , tout comme la CIS où l'on supprime également 1 ER.

La DR de Nice nous dévoile là sa recette « low coast » de l'auto-financement !

Avec toutefois une petite satisfaction morale pour nous car c'est grâce au forcing des OS locales que la brigade de Cannes peut aujourd'hui renaître officiellement de ses cendres face à une administration, qui avait réussi à faire acter dans un CT local la fermeture de cette brigade.

Il est bon de le rappeler à nos décideurs qui ont très souvent la mémoire courte !

Nous avons pu aussi interpellé le DI et la DR sur les conditions de tenue du PPF de Cannes en nous interrogeant sur la légalité de la procédure qui consiste à demander à des agents de la BSE de Nice aéroport de continuer à délivrer des visas. Nous n'avons obtenu qu'une réponse très évasive sur l'accord du Préfet sur ces pratiques.

Pour la DI:

- régularisation de la création du poste d'adjoint au Directeur Interrégional +1 ER
- contribution au renforcement des effectifs du CSRH - 1ER

Sans cet emploi transféré au CSRH, l'augmentation du PAE aurait atteint le chiffre 13 !

Pour la DR de Corse,

Statu quo cette année, on conserve les mêmes effectifs qu'en 2017 mais avec la concentration du réseau comptable, la fermeture de la recette régionale de Corse est annoncée en 2019 qui risque encore de réduire les effectifs. Le SNAD CGT a rappelé au président que depuis 2008, la DR de Corse a perdu 20% de son effectif et pour une petite direction comme celle-là, la fermeture complète d'un service hypothèque lourdement sa pérennité.

Au moment du vote global proposé par le président sur ce PAE avec sa déclinaison en accord avec les effectifs de référence pour 2018, la réponse de la CGT à l'unisson avec celle de toutes les OS a été unanime : abstention totale !

Pourquoi ? parce que le compte n'y est pas ! Les 12 ER distribués au compte goutte sont loin de compenser les réductions d'effectifs qui affectent nombre de résidences de la DI PACA Corse. N'oublions pas que depuis 2016, les OP/CO ont rendu 29 emplois sur notre DI et ces suppressions se font cruellement sentir dans des résidences telles que Marseille-Port-Bureau, Fos-Port-St-Louis Op/Co où la pénurie d'agents est particulièrement criante.

Et avec ce PAE 2018, même s'il est positif, il est regrettable de constater que certaines unités voient leur effectifs augmenter aux dépens d'autres services qui ferment, tel que le poste d'officier naval en Corse transféré au CODM.

A ce sujet nous avons obtenu la suppression de l'ordre du jour d'une mention qui actait la suppression de la résidence d'Ajaccio officier Naval et qui avait été malencontreusement mise au milieu de l'examen des effectifs et PAE. Il n'était pas question pour nous de voter sur les effectifs et en même temps sur la suppression d'une résidence. Ces questions doivent faire l'objet d'un point distinct de l'ordre de jour et respecter les formes.

Face à notre constat, le président se veut apaisant, nous assurant que, lors de sa venue, le DG s'est ému devant le fonctionnement à flux tendu des OP/CO et les difficultés de certaines unités de surveillance dont les missions se sont alourdies avec la lutte contre le terrorisme, effectivement ça nous rassure !

On se demande bien comment, avec des effectifs réduits à la portion congrue, les services vont se débrouiller pour intégrer les nouvelles réglementations telle que « le droit à l'erreur » ou les déclinaisons pratiques du CDU qui promettent d'asphyxier davantage les services de gestion des procédures déjà exsangues dans les bureaux.

Ceci sans compter sur l'accroissement de la charge de travail induit par le BREXIT, ce n'est pas nous qui le disons mais M. Savary lui-même.

En dépit de ces effectifs toujours insuffisants, les bilans 2017 sont particulièrement satisfaisants pour le président Savary qui nous les a présentés.

Au niveau des cibles 2018, fixées par la DG, elles sont calquées sur celles de 2017.

Après la conférence de gestion de fin d'année et l'examen des résultats de notre DI, il semblerait que la politique du chiffre ne soit plus tendance, d'ailleurs le président nous déclare « qu'il n'a pas les yeux rivés sur les indicateurs de performance ». M. Savary précise que selon lui, les cibles ne sont que des objectifs vers lesquelles chaque service et unité doivent tendre, sans l'obligation absolue de les atteindre. À condition bien sûr que le travail soit fait, il assure qu'il peut en rendre compte à la DG. Une critique tout de même à propos du manque d'efficacité des profils de sélection et de la nécessité de les renouveler...

Cette position « apaisante » du DI est parfaitement contre-dite sur le terrain avec des agents des brigades et des bureaux soumis à la pression du chiffre par un encadrement intermédiaire qui déclare répercuter cette pression venue d'en haut !

Il est aussi fortement question de la charge de travail importante que vont devoir assumer les services de gestion des procédures avec la mise à niveau des conventions d'ici 2019, CDU oblige.

On se demande bien comment les collègues des PGP vont pouvoir accomplir ce miracle, sans effectifs supplémentaires.

Les résultats sont bons également en matière de saisies d'armes et de produits stupéfiants, les saisies de contrefaçons dépassent les objectifs, quant aux contentieux à fort enjeux, les actions de protection des consommateurs, les résultats sont également en hausse.

Avec des résultats en baisse sur le plan fiscal, la valorisation des résultats 2017 de la DRGC a fait l'objet de longue discussion à la DG, notamment sur le fait que les résultats obtenus par les collègues dans le cadre de l'action de l'État en mer (AEM) ne sont pas pris en compte dans les indicateurs de performances alors que cette activité représente une charge de travail significative chez les marins.

Il a été aussi question du manque de vocation de maîtres-chien, le président a précisé qu'une quarantaine d'EMC n'est pas pourvue à l'échelle nationale.

Sur le télétravail, 45 demandes ont été acceptées sur la toute la DI, une seule suspendue et en cours d'examen.

Bilan formation professionnelle: il semble que 2017 soit un bon cru avec un taux de 95% des FP inscrites et dispensées au plan interrégional. On note des résultats particulièrement performants pour les FP des agents SURV, ils sont perfectibles pour les OP/CO après le report en 2018 des FP CDU.

Les 3 médecins de prévention ont été conviés à une réunion de présentation du nouvel équipement des agents de la surveillance (pistolet, étui de cuisse, ceinturon, gilet par balle, arme longue).

Concernant le bilan de l'action sociale,

Une nouvelle correspondante sociale est en poste à Marseille, Anne Bachemont, qui aura bien du travail tant l'activité de ce secteur est soutenue.

Le programme des visites médicales quinquennales va être revu pour assurer à tous les agents une visite médicale régulière, certains collègues n'ont pas été convoqués à des visites médicales depuis plus de 5 ans.

On constate une augmentation des CLM, d'après la GRH, ce phénomène serait corrélé au vieillissement de la population douanière sur la DI PACA Corse.

Enfin, sur le plan immobilier, la cheffe du PLI nous a décrit les grands travaux, parmi lesquels **Menton** et le projet toujours unanimement décrié par toutes les OS, les agents et les locataires de la cité du Val de Carei où l'administration n'a rien trouvé de plus ambitieux que de récupérer, avec la bénédiction de la DG, des appartements masse (un T5 et demi) pour abriter en partie sa BSI délogée par le préfet qui préfère loger la PAF au lieu des douaniers au Pont-Saint-Louis. La problématique de la salle d'armes n'est pas encore solutionnée.

Nous en avons profité pour souligner la frilosité à nos yeux de notre haute hiérarchie (DI/DR) le 22 janvier dernier lors de la visite à Pont Saint Louis du préfet de région, du préfet du département et des hautes autorités de la police et de la gendarmerie, qui a brillé par son absence préférant laisser au seul chef d'unité le soin de les accueillir sur le site et préférant plutôt se cantonner à Nice pour une réunion avec les OS. Nous n'avons certainement pas le même sens des priorités (dixit). Tous ces renoncements successifs sur ce dossier de Pont Saint Louis trouvent malheureusement ici leur aboutissement final.

La CGT dénonce la méthode qui a pour conséquence de réduire le logement social douanier dans une résidence déjà sous grande tension.

À **Nice-Port**, les travaux sont enfin programmés pour le 2^e trimestre 2018 dans les locaux du bâtiment qui abritent le service de la garantie et la brigade de Nice avec la création notamment d'une nouvelle salle de retenue.

À **Monaco**, le déménagement du PUD devrait se réaliser au cours du 1^{er} trimestre 2019 ; les travaux pris en charge par les autorités monégasques dans les nouveaux locaux sont en cours.

À la DR de Marseille, plusieurs chantiers sont en cours...

Les agents de la BSE Portuaire peuvent espérer quitter bientôt leur ALGECO nous assure le PLI...

Le PUC Marseillais, avec des agents d'Allar et tous les collègues de Beauséjour, a investi les locaux du fameux Hangar 17 mais certaines finitions sont à revoir comme l'étanchéité des locaux (froid par les sols , flocage nécessaire). Restent à installer aussi le portail et les grilles de sécurisation pour que tout soit parfait, le PLI nous assure que tout va être finalisé très rapidement. Une visite du CHSCT a été décidée cette année pour le site du Hangar 17 et nous appelons les collègues à saisir cette instance de tout fait pouvant comporter des répercussions en matière d'hygiène et de sécurité.

Des rénovations ont déjà été effectuées dans les locaux de la BSE de Port St Louis, rien n'y est prévu cette année.

À la Cité de la Joliette, une zone de retenue douanière vient d'être livrée au RDC du Bât.A. Quant aux bâtiments G et K, cette fois c'est le CROUS avec un projet de logements sociaux pour étudiants qui serait intéressé mais l'affaire n'est pas faite !

DR de Provence :

À la BSI de Fréjus, après une 1^{re} réunion de chantier le 12 février, une solution de relogement a été trouvée en fonction de la livraison des travaux fin 2018 .

Pour l'Hôtel des Douanes à Aix-en-Provence qui abrite la direction, la division, la BSI d'Aix, une enveloppe de 800 000€ va être consacrée à des travaux d'étanchéité des terrasses en 2018 et de rénovation ensuite (en 2019) des bureaux dégradés avec réfection des façades.

Pour la BSI d'Avignon, son relogement est à l'étude avec France domaine et l'administration qui recueille l'expression des besoins.

DR de Corse : le projet de création d'une cité administrative à Aspretto semble définitivement enterré, semble-t-il faute de moyens.

Le quai de la BGC d'Ajaccio a été rallongé.

À l'Hôtel des Douanes à Schuman, la perspective des « grands travaux » avait réclamé l'engagement d'un programmiste et d'un économiste mais après plus d'un an de réflexion et d'études, rien n'a encore été concrétisé en dépit des urgences comme l'installation du CODT- CODM, la réfection de la RI et la nécessité de relogement d'une partie des services de Marseille-Port, (heureusement qu'Allar n'a pas encore reçu de date butoir pour quitter les lieux). Le ravalement des façades, le changement de chaudière sont également programmés.

Un budget prévisionnel de 4,2M€ HT avait été envisagé par la DG mais il semble que ce montant de dépense soit largement susceptible d'être dépassé.

Dans ce dossier, les gestionnaires ont été rattrapés par les contraintes légales en matière d'appel d'offres pour marchés publics. Il était prévu au départ de traiter les chantiers séparément les uns des autres mais il a fallu rétro-pédaler pour s'orienter désormais vers un chantier global... une procédure lourde pour un montant tel qu'il relèvera d'un arbitrage ministériel.

Le CT s'est clôturé par la proposition d'un calendrier de rencontre, notamment un groupe de travail organisé à la DI d'Occitanie avec les élus des 2 directions interrégionales sur le thème des modalités d'accueil, de formation et d'installation des agents de la BSI d'Arles restructurés qui seront affectés à la BSI de Nîmes.

Vos élus CGT en CT,

Dominique Rabu, Christian Aguera, Gérard Vincent, Corinne Le Mercier